

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 06 OCTOBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 06 octobre 2014 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents : MM. PASTOR - SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL 2015.**

Mr le maire suggère aux conseillers de solliciter une aide du Conseil Général au titre de l'année 2015 pour les opérations suivantes :

- Eclairage public – Mise en conformité rue du Pays Bas et rue des Clos, pour un montant H.T. de 26 167 € soit 31 401,00 € T.T.C.,
 - Aménagement accessibilité avenue du Minervoises, pour un montant H.T. de 150 000 € environ,
 - Extension du complexe sportif, pour un montant H.T. de 146 000 € environ.
- Accord unanime du conseil municipal.

- **DELEGATION DE COMPETENCES.**

Mr le maire sollicite ses collègues, afin que lui soit donnée délégation permanente de signature des conventions avec le Centre de Gestion pour le remplacement du personnel titulaire communal, afin de faire face à des situations imprévues (maladie de personnel titulaire) et d'assurer la continuité des services.

Cette délégation permettra d'engager une personne conformément aux règles administratives.

Accord unanime du conseil municipal.

- **REMPLACEMENT PERSONNEL C.D.G.**

Dans la prolongation de la décision prise précédemment, le maire informe le conseil municipal de la signature de la convention avec le C.D.G. pour le remplacement de Mme Bernadette TISSEYRE, en congé de maladie.

- **MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS.**

En préambule, en débat sur cette question, Mr le maire fait part à ses collègues de ses craintes dans la gestion raisonnable et efficace des agents de service, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

En effet, afin d'assurer un service de qualité en toute sécurité, il est impératif de prendre des décisions urgentes en matière d'effectif du personnel communal.

A ce titre, il rappelle la situation de Mme Laurence FOSSE, appelée à faire des heures supplémentaires ce qui est en contradiction avec les règles de bonne gestion.

Aussi, il propose d'augmenter les heures de Mme FOSSE de 32 à 35 heures à compter du 1^{er} décembre 2014.

Accord unanime du conseil municipal.

- **PRISE EN CHARGE F.I.P.H.F.P.**

L'assemblée est informée qu'à la suite d'une visite médicale professionnelle, Mme Maryvonne MAURY souffre d'un problème de surdité et doit être appareillée.

Le coût de cet investissement est de 1 850,00 € T.T.C.

Compte tenu du caractère particulier, cet agent peut bénéficier d'une aide de la F.I.P.H.F.P. pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées auprès des employeurs du secteur public.

La demande de prise en charge doit être faite par l'employeur.

Un dossier a été déposé auprès du service de la Caisse des Dépôts qui a donné un accord de principe pour le remboursement de 1 489 €.

Administrativement, la commune doit percevoir cette somme, afin de la restituer à Mme MAURY.

Mr le maire demande à Mr Jean MAURY, concerné par ce dossier, de ne pas participer au débat, ni de prendre part au vote.

Accord unanime du conseil municipal pour cette démarche administrative.

- VIREMENTS DE CREDITS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT.

Des ajustements de crédits en investissement et en fonctionnement devront être opérés dans certains articles et certaines opérations sans remettre en cause l'équilibre financier du budget.

- QUESTIONS DIVERSES.

o Lotissement MARCOU.

Mr le maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 14 octobre 2013, un accord de principe avait été pris pour la vente d'une partie de la parcelle communale « La Pièce », pour une superficie de 13 306 €, au prix unitaire de 8 €.

Il indique que le Groupe MARCOU sollicite l'autorisation de démarrer les travaux en 2014, alors que la transaction financière serait effectuée dans le courant du 1^{er} semestre 2015.

Cet accord est nécessaire pour la constitution du dossier de financement des logements par l'Etat.

Accord unanime du conseil municipal.

o Gens du voyage complexe sportif.

Comme il s'est engagé, le maire donne le bilan financier des dégâts occasionnés par les gens du voyage, qui s'élève à 17 517, 11 €.

La compagnie d'assurance a indiqué le montant du remboursement qui s'élève à 13 040,69 €, ce qui laisse une charge à la commune de 4 476,42 €.

o Conseil de Territoire.

Mr le maire fait le compte rendu de la réunion du Conseil de Territoire dans laquelle deux questions ont été abordées :

- Enveloppe territoriale : Villegly bénéficie de l'Agglo, d'une enveloppe de 600 € au titre de l'année 2014 au bénéfice des associations. Après débat, il est décidé de donner 200 € au F.C. Villegly, au Comité des fêtes et à l'Amicale Laïque. Il indique que les autres associations du village seront retenues les prochaines années.
- Projet de territoire : Mr le Président de Carcassonne Agglo met en place une démarche pour un projet de territoire. Mr le maire indique les dates pour lesquelles Villegly est concerné :
 - o Séminaire des élus : le 13 décembre 2014, auquel tous les conseillers municipaux sont invités.
 - o Réunion publique : Proposition pour le mercredi 11 février 2015, à 20 h 30, à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 h 30.

Le Maire,



Alain MARTY